Académie de la Martinique
Coordination Paye

Annexe 3 : révision du RIFSEEP des infirmiers

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Minima et plafonds de l'IFSE des personnels infirmiers logés et non logés des services déconcentrés et établissements

Revalorisation au 01/01/2021 (cf circulaire DGRH du 27 juillet 2021)

Validé lors du Comité technique académique du 30/09/2021

Groupe de fonctions	Fonctions types MEN	Grade	Valeur nationale de référence non logé	Valeur nationale de référence logé	Mt Plafond règlementaire non logé	Mont cristallisé IFSE janv 2017 non logé	Mont cristallisé IFSE janv 2017 logé	Mt mensuel après réexamen 3 ans =Mt au 01/01/20*1,03 (Cf. circ. Du 17 juillet 2020)				Mt IFSE après revalorisation (Cf. Circ. DGRH-C1-1 n° 2021-0021 du 27 juillet 2021)				Gain annuel		Gain mensuel	
								Personnels non logés		Personnels logés		Personnels non logés		Personnels logés		non Logés	logés	non Logés	logés
								Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel				
Groupe 1	Missions de conseiller technique et coordination		4 750,00 €	3 000,00 €	12 520,00 €	3 700,53 €		7 210,00 €	600,83 €			7 500,00 €	625,00 €			290,00 €	- €	24,17 €	- €
Groupe 2	Missions de prévention et de soins	Hclasse	4 325,00 €	2 800,00 €	11 505,00 €	3 700,53 €	1 450,00 €	4 585,56 €	382,13 €	2 101,20 €	175,10 €	4 824,00 €	402,00 €	2 800,00 €	233,33 €	238,44 €	698,80 €	19,87 €	58,23 €
		CSup-Cnormale		2 800,00 €			1 400,00 €												